Station 1 – Introduction

Le choix de Colmar pour y implanter une cour d'appel, une saga judiciaire et politique

Bienvenue à la cour d'appel de Colmar. Comprendre l'histoire et l'architecture du bâtiment auquel vous faites face et qui abrite la plus importante juridiction d'Alsace, c'est retracer l'histoire de cette région à la frontière franco-allemande.

En 1698, sous le règne de Louis XIV, Colmar devient le siège du Conseil souverain d'Alsace. Cette institution de l'Ancien régime est le relai du pouvoir exécutif mais surtout judicaire du roi pour les territoires alsaciens du royaume de France. Le Conseil souverain d'Alsace, en tant qu'institution judiciaire, est compétent en première instance pour les litiges concernant la noblesse et l'Église. Il fait également office de juridiction d'appel pour toutes les affaires judiciaires relevant de la justice royale en Alsace. Le choix de son implantation à Colmar, alors deuxième ville la plus peuplée de la région après Strasbourg, s'explique notamment par l'ancienneté de son incorporation au royaume de France dès 1648, soit 33 ans avant Strasbourg en 1681. En 1771, un hôtel est construit pour abriter le Conseil souverain d'Alsace place du marché aux fruits, dans l'édifice qui abrite aujourd'hui le tribunal judiciaire de Colmar.

Après la Révolution de 1789, Colmar est maintenue comme siège du Tribunal d'Appel par la Constitution de l'An VIII, malgré les convoitises de Mulhouse et de Strasbourg. Son ressort s'étend alors sur le département du Haut-Rhin qui comprenait alors Belfort, et sur le Bas-Rhin. Elle devient cour impériale en 1811 sous Napoléon 1er, cour royale sous les différentes restaurations puis très brièvement cour d'appel lors de la proclamation de la Troisième République en 1870.

La défaite française lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 marque un tournant. L'Alsace-Moselle est alors annexée par le nouvel Empire allemand (2e Reich) dirigé par l'empereur Guillaume Ier, couronné dans la Galerie des Glaces au château de Versailles. Les élus colmariens parviennent à obtenir du nouveau souverain allemand le maintien de la juridiction d'appel dans leur ville au détriment de Strasbourg et Mulhouse, pourtant bien plus peuplées. Une loi de 1871 officialise cette décision en supprimant la cour d'appel de Metz et en faisant de Colmar le siège de l'*Appellationsgericht zu Colmar*, la cour d'appel pour l'ensemble du *Reichsland Elsaß-Lothringen*, soit la totalité de l'Alsace-Lorraine annexée. Cette juridiction applique un droit hybride, mêlant le droit français existant et les nouveaux textes allemands. En

© Cour d'appel de Colmar 2026

1877, une réforme judiciaire allemande de grande ampleur (la *Gerichtsverfassungsgesetz*) instaure notamment les appels en matière pénale et harmonise la très disparate organisation judicaire administrative de l'empire allemand. Elle créée les cours d'appel régionales (*Oberlandesgericht*) et la cour colmarienne en fait partie. Durant l'annexion allemande et jusqu'en 1906, la cour d'appel siège alors toujours dans le bâtiment de l'ancien hôtel du Conseil souverain d'Alsace au centre-ville, construit en 1771 sous Louis XV, de style XVIIIème siècle français néo-classique. Des nuisances perturbent son fonctionnement : les combles sont loués par la ville à des lavandières, de l'eau s'infiltre dans les salles d'audience. Les caves servent à vinifier du vin et les vapeurs d'alcool incommodent justiciables et magistrats. De plus, la juridiction est trop à l'étroit. En 1898, les autorités allemandes du ministère d'Alsace-Lorraine à Strasbourg (le *Reichsamt für Elsaß-Lothringen*) décident de construire un nouveau bâtiment pour la cour d'appel.

Au tournant du XXème siècle, la question de la pertinence du maintien de la cour d'appel à Colmar se repose de manière encore plus cruciale qu'en 1871. Mulhouse et surtout Strasbourg ont connu un essor fulgurant tout au long du XIXème siècle, et en 1900 Colmar compte 36 000 habitants contre 89 000 à Mulhouse et 151 000 à Strasbourg, une ville qui a doublé de taille depuis l'Annexion de 1871. Des actions de lobbying sont menées par des personnalités locales comme Chauffour et Fleischauer afin de préserver le siège colmarien. Parallèlement, Camille Schlumberger, magistrat à la cour d'appel, devient maire de la ville en 1880 et siège à l'assemblée du district de Haute-Alsace (*Bezirkstag*) ainsi qu'à la Diète d'Alsace-Lorraine à Strasbourg (*Landesausschuss*). Afin de convaincre les autorités allemandes du ministère d'Alsace-Lorraine du maintien de la cour à Colmar, le conseil municipal de la ville vote alors une subvention de plus de 400 000 marks pour la construction du nouveau bâtiment. Cette somme représente près d'un tiers de son coût total du projet, ce qui achève de convaincre l'administration prussienne de maintenir la cour d'appel régionale à Colmar.

Un concours d'architectes est lancé. Les autorités allemandes ont laissé carte blanche aux candidats du concernant le style du bâtiment. Leur seule exigence était de ne pas recourir au style néogothique, passé de mode en cette aube du XX^{e} siècle.

C'est le projet des architectes Kuder & Müller qui est retenu parmi les plans de plusieurs dizaines de concurrents toujours conservés. Ce cabinet strasbourgeois n'en est pas à son coup d'essai : il a déjà dessiné et réalisé le tribunal (*Amtsgericht*) de Mulhouse, le bâtiment du musée-bibliothèque de Haguenau dans un style néogothique ou encore le Palais des fêtes (*Sängerhaus*) à Strasbourg.

© Cour d'appel de Colmar 2026

Les architectes proposent un style éclectique mêlant des esthétiques variées pour refléter le prestige de la fonction judiciaire. La construction du bâtiment débute en 1902. Elle est confiée à des entreprises de renom comme Holzmann, une firme déjà impliquée dans des projets majeurs comme le Palais impérial de Strasbourg ou le Reichstag de Berlin. Les plans finaux portent également la signature du sculpteur Riegger, connu pour ses œuvres ornant plusieurs monuments alsaciens dont les statues de la Bibliothèque nationale universitaire à Strasbourg.

La construction de la cour d'appel dure 4 ans et la juridiction est inaugurée en grande pompe en 1906.

En 1985, il est classé monument historique pour ses façades, sa toiture et la salle des pas perdus.

© Cour d'appel de Colmar 2026